

PAR COURRIEL

Le 1^{er} juin 2015

**Objet : Demande d'accès concernant carrière Nouvelle-Beauce inc. – 500, 1^{ère} Avenue
Parc Industriel à Sainte-Marie**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 25 février 2013, 3 pages;
- Avis de non-conformité du 6 mars 2013, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Région de Capitale-Nationale
Bureau de Sainte-Marie

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-02-25 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 25	Heure de départ : 14 h 15
Inspecteur : Jessika Pleau	Accompagné de :	

No intervention : 300794341	No gestion documentaire : 7610-12-01-0613800
Type d'intervention : Inspection	No document : 401011494
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200363397
But de l'inspection : PL Travaux de sablage à l'extérieur effectués à Sainte-Marie	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Les constructions Edguy inc.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 560 1ere avenue du Parc-Industriel, Sainte-Marie	
Lot: 3 254 009	
No du lieu : X2140502	Type de lieu : Commerce
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 46.4644166667, -71.0363055556	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Constructions Edguy inc.	500 1ere avenue du Parc-Industriel, Sainte-Marie	Y1201453

Conditions météo

-2°C, Nuage

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
53154	Responsable	418 389-6034 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 3

Nombre de photos annexées : 2

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Panasonic FS4, Lumix..

L'original de ces photos a été conservé conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-12\pleje03\7610-12-01-0613800\2013-02-25

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 2013-02-25

No de gestion documentaire : 7610-12-01-0613800

2. Mise en contexte (facultatif)

Une plainte est déposée le 25 février 2013 pour sablage à l'extérieur.

3. Description de l'inspection

Préalablement à la présente intervention, l'exploitant n'a pas été avisé du moment de mon inspection. Le 25 février 2013, je me présente sur place à 13h25.

De la rue, je peux voir le sablage qui est en train de se faire sur le terrain de Construction Edguy (photo 001) **Manquement à l'article 13 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.** Je me rends sur le terrain (photo 002) et j'y rencontre M 53 / 54 qui m'explique qu'il a toujours fait son sablage à l'extérieur et qu'il n'en fait que l'hiver, puisque l'été il travaille dans la sablière. Je lui explique le règlement.

Il me demande si je peux lui donner la permission de faire son sablage dehors, car il terminera le 18 mars 2013. Je lui explique que je n'ai pas ce pouvoir et que pour l'instant il est en infraction. Je lui explique le principe des SAP. Il m'explique qu'il ne reste que de petites pièces à faire, mais qu'il ne peut pas les faire dans son garage. En regardant avec lui dans sa cour, nous avons trouvé un endroit clos où il pourrait faire le sablage de ses petites pièces en attendant de se construire un abri cet été pour l'hiver prochain.

Je quitte à 14h15

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir contenu les émissions de particules résultant d'une activité de nettoyage par jet abrasif à l'intérieur d'un endroit fermé.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, art. 13

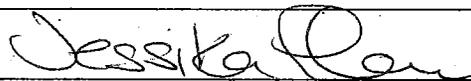
Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

Articles	Impact réel ou appréhendé sur l'environnement ou l'être humain		Vulnérabilité du milieu affecté ou susceptible d'être affecté
	Atteinte à la santé humaine, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune	
13 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère	n/a	n/a	n/a
	L'évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements n'a pas été réalisée puisque ce (ces) règlement(s) n'a (ont) pas encore été modifié(s) afin d'intégrer les nouvelles modalités relatives aux sanctions administratives pécuniaires.		

6. Recommandations

Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité (401011497) pour le manquement à l'article 13 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Planifier une inspection de suivi à l'hiver prochain afin de vérifier que l'entreprise se conforme.

Rédigé par : Jessika Pleau

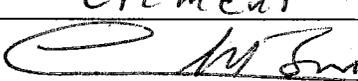
Signature : 

Date de rédaction: 2013-02-27
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Clément Lapierre Ing

Fonction : coordonnateur par interim

Signature : 

Date : 2013-03-04
Année/mois/jour

Commentaires :

Sainte-Marie, le 6 mars 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Constructions Edguy inc.
500, 1^{re} Avenue
Sainte-Marie (Québec) G6E 1B5

N/Réf. : 7610-12-01-06138-00
401011497

**Objet : Non-conformité de l'entreprise Les Constructions Edguy inc.
pour des travaux de sablage effectués à l'extérieur**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 25 février 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir contenu les émissions de particules résultant d'une activité de nettoyage par jet abrasif à l'intérieur d'un endroit fermé.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 13

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 5 avril 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Jessika Pleau au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 304, ou par courriel à jessika.pleau@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 259
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : clement.lapierre@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

CL/JP/ag



Clément Lapierre, ing.
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel